



INTERESSEMENT 2020 :

Conformément aux engagements pris dans le nouvel accord d'intéressement, la commission de suivi a été convoquée et les résultats ont été communiqués aux organisations syndicales.

Une enveloppe d'intéressement brut de **21,7 millions d'Euros** soit en progression de **31,5%** (cette même enveloppe avait déjà progressé de 15% en 2019).

L'effort particulier mis sur l'abondement dans notre accord permet d'augmenter significativement l'enveloppe globale distribuée, **soit 28,24 Millions d'Euros**.

A noter que le placement de l'intéressement est désormais plus favorable car l'abondement est passé de 25 à 50% pour la part fixe favorisant ainsi les revenus les plus modestes.



PRIME SUPPLEMENT D'INTERESSEMENT :

La direction pour récompenser la performance collective de cette bonne année 2020 propose de mettre en place une enveloppe de supplément d'intéressement de 4,5 millions. Bien que ce montant soit trop faible pour la CFDT, nous signerons l'accord sur ce supplément afin de répartir cette somme uniformément entre les salariés, soit 350€ brut pour tous.



INTERESSEMENT 2020 + SUPPLEMENT :

INTERESSEMENT 2020		INT	INT+AB	INT+ SUPINT	INT+ SUPINT +AB
tranches de salaires annuel brut en K€	20-25	1472	2093	1822	2443
	25-30	1590	2241	1940	2591
	30-35	1688	2363	2038	2713
	35-40	1787	2487	2137	2837
	40-45	1890	2615	2240	2965
	45-50	1990	2740	2340	3090
	50-55	2093	2869	2443	3219
	55-60	2200	3003	2550	3353
	60-65	2301	3129	2651	3479
	65 +	2401	3254	2751	3604
INT	INTERESSEMENT				
AB	ABONDEMENT				
SUPINT	SUPPLEMENT D INTERESSEMENT				

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis deux ans, notre nouvel opérateur désigné pour gérer l'épargne salariale à ST propose le nantissement : Il est désormais possible de percevoir une avance, et ce à tout moment, d'une partie des sommes placées dans le PEE (à hauteur de 80% max) avant échéance de disponibilité (qui est de 5 ans).

Cette opération, dite de « nantissement », permet donc aux salariés de placer l'intéressement, de le défiscaliser, d'obtenir l'abondement (50% part fixe, 25% part variable) et de récupérer immédiatement 80% de la somme placée moyennant un taux de prélèvement du CIC-CM d'environ 2.99%.

